

Cinq principes pour un nouveau paysage des arts de la scène dès l'arrivée du Théâtre du Jura

En vue de l'arrivée du Théâtre du Jura, un groupe de travail s'est formé, sous supervision de l'Office de la culture de la République et Canton du Jura. Ce groupe est composé du Centre culturel régional de Delémont, du Centre culturel du district de Porrentruy, de l'Espace culturel du Café du Soleil à Saignelégier, du Centre culturel de la prévôté, du Théâtre du Jura, du fOrum culturel et de Cours de Miracles. Les villes de Porrentruy et Delémont, ainsi que l'Association interjurassienne des centres culturels, y ont également été associées.

En mai 2018, les différents partenaires décident des cinq principes suivants, qui définiront les collaborations futures ainsi que les directions à prendre dans le but de redéfinir le paysage des arts de la scène du Jura pour 2021.

Principe n° 1 : Renforcer un réseau commun et unique des arts de la scène

Les réseaux existants subventionnés par le ou les cantons sont fusionnés dans le but d'avoir un réseau des arts de la scène unique qui soit commun aux principales institutions et aux centres culturels. Ce faisant, il garantira une programmation cohérente et complémentaire des institutions membres.

Principe n°2 : profiler le Forum St-Georges comme lieu de résidence

Il s'agit d'examiner la pertinence d'utiliser le Forum St-Georges comme lieu de résidence pour les arts de la scène dépendant du Théâtre du Jura. Par sa proximité et son utilisation, le lieu se prêterait favorablement à cette activité indispensable pour la création. Le Forum resterait propriété de la Commune de Delémont, qui le mettrait également à la disposition du CCRD. L'examen à mener déterminera les besoins nécessaires des différentes institutions.

Principe n°3 : Jouer la complémentarité artistique entre les centres culturels et le Théâtre du Jura

Il sera nécessaire d'éviter une concurrence des publics et une surenchère des prix des spectacles. En se spécialisant et en jouant la complémentarité plutôt que la concurrence, les diverses institutions programmant des arts de la scène se verront renforcées par l'arrivée du théâtre. Néanmoins, elles conserveront leur autonomie dans la programmation artistique et resteront attractives pour le public de leur district.

Principe n°4 : Mutualiser les outils des centres culturels et du Théâtre du Jura

La redéfinition programmée du paysage des arts de la scène est une opportunité pour reconsidérer les rapports entre les différents centres culturels. Encouragés à collaborer d'un point de vue artistique, ceux-ci sont également invités à examiner les mutualisations possibles des outils administratifs, techniques et promotionnels, dans le but de diminuer les charges non-artistiques des centres et afin de renforcer leur réseau commun.

Principe n° 5 : Mener une politique de médiation culturelle coordonnée

La politique de médiation culturelle de 2021 se doit d'être plus cohérente et coordonnée entre les acteurs concernés. Elle s'appuie sur des missions plus précises pour chaque institution, que ce soit pour la recherche de nouveaux publics ou la mise sur pied d'actions culturelles pour les écoles. La mise en œuvre du volet scolaire est à élaborer en collaboration entre les institutions actuellement engagées, les centres culturels ainsi qu'avec le Service de l'Enseignement du canton du Jura.